

« Sans concession »

Dans la petite mairie de Mourbel les Mouettes, un homme, vêtu d'un costume sombre, suranné, se présente à Mademoiselle Ornella Flinel, une employée au bureau d'aide sociale.

- « Bonjour Mademoiselle
- Bonjour Monsieur...C'est à quel sujet ?

- Je suis Monsieur Gaston Toubet et, à ma grande surprise, quelqu'un s'est présenté chez moi, pour ainsi dire, mais lorsqu'il a appelé en criant très fort, car je n'ai ni sonnette, ni digicode, ni interphone, il me fut impossible d'ouvrir et encore moins de l'accueillir. Je l'ai entendu maugréer et il a crié :

« Venez à la mairie dans les plus brefs délais...On vous expliquera » Dans les plus brefs délais...Vous savez, à mon âge, dans ma situation, cela ne signifie plus grand'chose pour moi...J'espère quand même, Mademoiselle, que vous ne m'en tiendrez pas rigueur mais me voilà donc pour savoir de quoi il s'agit. J'ajouterai que je n'ai donc pas vu ce Monsieur mais sa voix ne m'est pas inconnue...J'ai beau me creuser la tête, je suis incapable de retrouver qui était cet homme.

- Peu importe. Je vais prendre votre dossier mais je crois savoir l'objet de cette convocation »

La jeune fille se lève, ouvre un immense casier, feuillette rapidement et en sort un dossier comportant sur sa couverture un nombre de dix chiffres de couleur noire et très grands. Un code probablement...Toujours est-il qu'elle revient devant son ordinateur et tape ce nombre volumineux sur son clavier tandis que Monsieur Toubet, plutôt circonspect, observe l'ensemble du bureau.

Très vite, la jeune fille s'adresse à Monsieur Toubet.

- « A présent, je vois bien votre situation et voilà donc de quoi il s'agit :

Vous demeurez en quelque sorte dans un lotissement en perpétuel changement. Jusqu'en Janvier dernier, en raison du contrat que vous aviez souscrit il y a longtemps déjà...presque trente ans...vous étiez en règle vis-à-vis de la Commune au niveau de ce que j'appellerai votre loyer. Hélas, ce contrat est bientôt échu et il est impératif de le renouveler.

-Déjà ?

-Eh oui, Monsieur, les années passent vite

-Tout dépend des occupations que l'on a...quand on en a aussi peu que moi, le temps semble bien long au contraire

-Probablement. J'en reviens à ce contrat.

Lorsqu'il fut souscrit, en raison de vos faibles ressources, c'est du moins ce qui figure dans votre dossier, ce fut votre sœur, Madame Séraphine Toubet, elle n'était pas mariée à l'époque, qui accepta de financer cet hébergement.

C'est bien cela ?

-Il semblerait que ce soit exact, en effet, mais ça me paraît tellement loin tout ça

-Par conséquent, vous devinez le problème.

-Oui...Enfin...Je crois.

-Évidemment, vous ne pouvez compter sur des ressources personnelles et il nous faut impérativement un ménage ou une personne qui accepterait de financer un nouveau contrat. Voyez-vous quelqu'un qui l'accepterait ?

-A vrai dire, je n'avais jamais songé à cela et à priori je ne vois personne.

-Nous nous sommes permis de contacter votre sœur, devenue désormais Madame Pristev puisqu'elle a épousé il y a trois ans un citoyen moldave qu'elle a connu en voyage.

-Vous semblez l'ignorer...

-Effectivement, dans ma situation comment voulez-vous que je sois au courant ? Nous

n'avions plus aucun contact.

-Je le conçois mais elle est toujours votre sœur, votre parente la plus proche

-La plus proche...si l'on peut dire.

-Bref, nous l'avons contactée et elle nous a répondu ceci :

« Vous comprenez, madame, je suis mariée à un Moldave bien peu fortuné, divorcé mais devant assister les trois enfants qu'il a eus avec son ex-épouse...si bien que mon époux ne serait pas d'accord...Je ne lui ai même pas posé la question ...La réponse est évidente. »

- Vous voyez la situation, n'est-ce pas ?

-Oui, hélas.

-Nous ne faisons pas erreur, vous étiez séparé de votre épouse à l'époque et n'aviez pas d'enfant.

-C'est bien cela.

-Je suppose qu'il est inutile de rechercher votre ex-épouse pour lui expliquer la situation. Elle refusera tout net et je me mets à sa place.

-Mettez-vous plutôt à la mienne, ça pourrait m'aider.

-Monsieur Toubet, ce n'est pas moi qui décide, c'est la Mairie de Mourbel les Mouettes et elle est censée appliquer la loi.

Vous ne voyez vraiment personne qui pourrait vous aider, des anciens collègues, un ami d'enfance, une personne à laquelle vous auriez rendu un grand service jadis ou peut-être même une femme qui vous aurait aimé autrefois, avant votre mariage.

-Vous savez, mes anciens collègues, lorsqu'il s'agissait d'ouvrir leur porte-monnaie, il n'y avait plus personne.

Un ami d'enfance, j'en avais un, un véritable ami, mais il est décédé bien jeune. J'en ai eu un second, connu au régiment, mais alors là je ne sais absolument rien sur lui, je me souviens bien de son prénom, Victor, Totor pour les intimes, mais aucun souvenir de son nom de famille.

Quant à une femme qui m'aurait aimé, comme vous dites, je ne suis même pas sûr qu'il y en eût une, peut-être Martha, mais elle s'est mariée avant moi, ayant rencontré probablement son Prince charmant, l'Homme idéal, et je vois mal aujourd'hui son mari, que je connaissais un peu, venir à mon secours, à supposer qu'ils soient encore vivants l'un et l'autre car je n'en sais rien. Au fil du temps, on perd de vue ou de cœur bien des gens.

-Vous ne voyez donc aucune solution financière ?

- Hélas, je n'en vois guère. Que va-t-il se passer alors ?

-Partir, quitter votre lotissement...

-Quoi ! Mais vous vous rendez compte de ce que vous me demandez ?

-Oui, bien sûr, mais il y a des lois.

-D'accord, mais je ne suis pas tout le monde, mon statut est particulier.

-Justement, c'est bien pour cela que nous vous avisons que, sans solution financière, vous allez devoir quitter, si je puis dire, votre quartier.

-Non !...Non ! ...Je ne vais pas quitter ce quartier, j'y suis habitué. Au fond, bien que cela puisse vous paraître étrange, je puis dire que je l'aime...C'est calme...Il y a des fleurs partout...Évidemment, comme je ne sors plus, vous pourriez dire « à quoi bon parler d'un quartier fleuri lorsque vous ne sortez plus... ». Pourtant, sans même les voir, je sais que de nombreuses fleurs sont là, je les imagine, je songe à ma jeunesse dans mon petit hameau du bocage normand, aux prairies embellies d'une myriade de boutons d'or, de fleurs de pissenlit car, contrairement à ce que croient les citadins un tapis de pissenlits en fleurs c'est aussi joli qu'un champ rempli de coquelicots.

Et puis, j'ai mes voisins. Des gens discrets qui ne me créent aucun problème.

- Vous en aurez d'autres, plus nombreux même.

-Pourquoi ? Je vais me retrouver à quel endroit ?

-Dans le nouveau lotissement, de l'autre côté de la grand'route

-En logement individuel ?

-Ah non, pas possible pour les gens sans ressources suffisantes comme c'est votre cas. Non, ce seront des logements, terme un peu impropre j'en conviens, collectifs, disons plutôt partagés.

-Quelle horreur !!!

-C'est la seule solution

-La seule ?...Vraiment la seule ?

-Oui...Enfin, il y en aurait peut-être une autre que j'ose à peine vous proposer et dans ce cas il y aurait des procédures judiciaires à effectuer sans même être sûr qu'elles ne soient suivies d'effet. Il eût fallu dans cette hypothèse exprimer ce vœu il y a trente ans avant de parapher votre contrat.

-Je crois deviner dans vos propos ce que vous n'osez me dire franchement. Il s'agirait de l'incinération, n'est-ce pas ?

-Tout à fait. Par votre contrat datant de presque trente années vous espériez faire un peu partie de la société pour l'éternité, en renouvelant votre bail, disons le mot « votre concession », régulièrement. Mais notre société, par manque de place essentiellement, dans les cimetières, ne peut éternellement, je n'ose dire à vie, vous conserver un abri à moins que financièrement elle n'y trouve quelque intérêt.

C'est un choix capital qui s'offre à vous désormais. Vivre encore un peu parmi d'autres défunts qui se sont accrochés à l'idée de conserver un toit après leur mort ou mourir définitivement, vous volatiliser sous le feu crématoire.

Réfléchissez bien, il vous reste deux mois de sursis avant que l'on ne vienne vous chercher dans le lotissement des lucioles, allée numéro trois, parcelle dix-huit.

Gaston Toubet voulut quitter la mairie, troublé, bouleversé par ce cauchemar qui l'avait visité dans son éternel et profond sommeil. Il n'eut point besoin qu'on lui fermât les yeux une seconde fois.